



FICHE MISSION

REPRESENTANT DEPARTEMENTAL ECOLE DE RUGBY

Cf article 233 et 422 des Règlements Généraux de la FFR

Le représentant départemental « école de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « école de rugby ».

Le recrutement

La qualité est accordée pour une saison sportive, renouvelable dans les mêmes conditions.

Le représentant départemental devra être affilié à la FFR et disposer de la qualité « RDEDR » (Représentant Départemental Ecole de Rugby).

La désignation

Il est désigné pour chaque plateau ou tournoi par la Ligue régionale ou le Comité départemental.

Il est désigné par la FFR pour certaines phases du Super Challenge de France (Sevens, phase 3, journées de clôture) et du Challenge Fédéral (journées de clôture).

Le rôle

Le représentant départemental « école de rugby » doit notamment s'assurer que la manifestation se déroule conformément à la réglementation en vigueur et signaler dans son rapport, tout incident survenu avant, pendant ou après la rencontre.

Plus particulièrement, il est chargé de :

- S'assurer du respect du cahier des charges et des règlements relatifs à l'organisation d'un tournoi/plateau école de rugby (infrastructures, logistique, administratif, sportif, médical, etc...) ;
- Signaler tout comportement susceptible d'être contraire aux règlements ;
- S'assurer des bonnes conditions d'accueil et de sécurité des joueurs ;
- S'assurer du port de la chasuble #BienJoué par les éducateurs et les organisateurs

Quels sont les outils à sa disposition ?

- Un rapport à compléter pour s'assurer du respect des conditions d'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de l'arbitrage...
- En cas d'infraction il rédigera un rapport complémentaire qui devra être signé par ses soins et transmis à sa Ligue régionale.
- Ces documents seront à envoyer accompagnés des feuilles de présence à la Ligue Régionale.

Tous les documents sont téléchargeables ici :

https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr

RAPPORT DU REPRESENTANT DEPARTEMENTAL ECOLE DE RUGBY

TOURNOI OU PLATEAU ECOLE DE RUGBY

INFORMATIONS SUR LE TOURNOI OU PLATEAU

Date :

Lieu :

Club organisateur :

Catégories et nombre d'équipes :

Catégorie	M6	M8	M10	M12	M14	M15F
Nombre d'équipes						

LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL

Nom et Prénom :

N° de Licence :

Adresse mail :

Téléphone :

LE DIRECTEUR DU TOURNOI OU PLATEAU

Nom et Prénom :

N° de Licence :

Adresse mail :

Téléphone :

ARTICLE 422 - LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL « ECOLE DE RUGBY » Le représentant départemental « école de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « école de rugby ».

422-1 – Le recrutement

La qualité est accordée pour une saison sportive, renouvelable dans les mêmes conditions.

422-2 – La désignation

Il est désigné pour chaque plateau ou tournoi par la Ligue régionale ou le Comité départemental.

422-3 – Le rôle

Le représentant départemental « école de rugby » doit notamment s'assurer que la manifestation se déroule conformément à la réglementation en vigueur et signaler dans son rapport, tout incident survenu avant, pendant ou après la rencontre.

Plus particulièrement, il est chargé de :

- s'assurer du respect du cahier des charges et des règlements relatifs à l'organisation d'un tournoi/plateau école de rugby (infrastructures, logistique, administratif, sportif, médical, etc...) ;
- signaler tout comportement susceptible d'être contraire aux règlements ;
- s'assurer des bonnes conditions d'accueil et de sécurité des joueurs ;
- s'assurer du port de la chasuble #BienJoué par les éducateurs et les organisateurs

ACCUEIL – INFRASTRUCTURES - SECURITE			
ACCUEIL ET BRIEFING	OUI	NON	Observations / Commentaires
1. Présence du directeur du tournoi			
2. Récupération et contrôle des feuilles de présence par l'organisateur			
3. Briefing d'avant match par le directeur du tournoi avec les éducateurs (rappel règles du jeu, arbitrage etc...)			
INFRASTRUCTURES	OUI	NON	Observations / Commentaires
4. Terrains en bon état			
5. Traçage des terrains			
6. Pose éventuelle de rubalise absence de « main courante »			
MEDICAL	OUI	NON	Observations / Commentaires
7. Accès à un téléphone public ou privé à moins de 50m du terrain de jeu			
8. Accès à un brancard			
9. L'organisateur dispose des coordonnées du médecin de garde ou des pompiers de la localité			
SECURITE	OUI	NON	Observations / Commentaires
10. Facilité d'accès aux moyens de secours			
11. Mesures de sécurité correspondantes au cahier des charges			

ARBITRAGE (connaissance et application des règles)	
Par qui	Observations / Commentaires
9. Educateurs	
10. Joueurs + Educateurs	
11. Joueurs	
12. Arbitre Référent	

COMMENTAIRES SUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET SECURITAIRES DU TOURNOI OU PLATEAU
(Licences non conformes ayant entraîné un refus d'accès au terrain, qualification des joueurs et de l'encadrement...)
(Mesures de sécurité insuffisantes, absence de dispositif de secours...)

Joueur Blessé	
Préciser si possible la nature apparente de la blessure et sa localisation (exemple : blessure ouverte au cuir chevelu côté droit, commotion cérébrale).	

Nom – prénom	Numéro de licence	Blessure
	Représentant Départemental	Directeur de tournoi / plateau

Nom – Prénom		
Date et Signature		
	Club concerné :	Club concerné :
Nom – Prénom		
Date et Signature		
	Club concerné :	Club concerné :
Nom – Prénom		
Date et Signature		

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU REPRESENTANT DEPARTEMENTAL

TOURNOI OU PLATEAU ECOLE DE RUGBY



INFORMATIONS SUR LE TOURNOI OU PLATEAU

Date :

Lieu :

Club organisateur :

Catégories et nombre d'équipes :

Catégorie	M6	M8	M10	M12	M14	M15F
Nombre d'équipes						

LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL

Nom et Prénom :

N° de Licence :

Adresse mail :

Téléphone :

LE DIRECTEUR DU TOURNOI OU PLATEAU

Nom et Prénom :

N° de Licence :

Adresse mail :

Téléphone :

ARTICLE 422 - LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL « ECOLE DE RUGBY » Le représentant départemental « école de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « école de rugby ».

422-1 – Le recrutement

La qualité est accordée pour une saison sportive, renouvelable dans les mêmes conditions.

422-2 – La désignation

Il est désigné pour chaque plateau ou tournoi par la Ligue régionale ou le Comité départemental.

422-3 – Le rôle

Le représentant départemental « école de rugby » doit notamment s'assurer que la manifestation se déroule conformément à la réglementation en vigueur et signaler dans son rapport, tout incident survenu avant, pendant ou après la rencontre.

Plus particulièrement, il est chargé de :

- s'assurer du respect du cahier des charges et des règlements relatifs à l'organisation d'un tournoi/plateau école de rugby (infrastructures, logistique, administratif, sportif, médical, etc...);
- signaler tout comportement susceptible d'être contraire aux règlements ;
- s'assurer des bonnes conditions d'accueil et de sécurité des joueurs ;
- s'assurer du port de la chasuble #BienJoué par les éducateurs et les organisateurs

COMMENTAIRES SUR LES COMPORTEMENTS LORS DU TOURNOI OU PLATEAU

(Comportement des joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, du public, envahissement du terrain, attitudes, violences...)

INFRACTIONS RELEVÉES PAR LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, en regard du nom, prénom et n° de licence de la personne concernée)

INFRACTIONS RELEVÉES PAR LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, en regard du nom, prénom et n° de licence de la personne concernée)

[illegible]

RAPPORT EN CAS D'INFRACTION SURVENUE AVANT, PENDANT OU APRES LE TOURNOI OU PLATEAU
 (Reprendre, dans la colonne de gauche, chaque nom figurant au tableau des infractions relevées ci-dessus. Détailler dans la colonne de droite, les faits. Si nécessaire, établir la suite de votre rapport sur un feuillet supplémentaire. Le rapport devra être signé par le Représentant Départemental.

	Représentant Départemental
Nom – Prénom	
Numéro de licence	
Date et Signature	